FICHE RESEAU ENTREPRENDRE

Historique et cœur de métier

L'association Réseau Entreprendre® a été créée par André Mulliez, alors PDG du Groupe Phildar. Il doit licencier 600 personnes et son idée voit donc le jour dans le principe suivant : "pour créer des emplois, créons des employeurs".
Ce mouvement est né à Roubaix en 1986 avec Nord Entreprendre. La démarche a ensuite été relayée en 1992 par Rhône-Alpes Entreprendre puis par de nombreuses initiatives de chefs d'entreprises locaux.
L'association est présidée, depuis octobre 2005, par Patrick Dargent, Fondateur et ancien Président d'Artois Entreprendre.
Le cœur de cible de Réseau Entreprendre® est constitué de projets potentiellement destinés à devenir des PME, c'est-à-dire les créations et reprises ayant au moins 3 emplois lors du démarrage, 14 emplois à 5 ans.

Organisation et modèle économique

Réseau Entreprendre® fédère 47 implantations locales de chefs d'entreprise qui accompagnent des créateurs d'entreprises futures PME, avec des méthodes d'entreprise.
Aujourd'hui, Réseau Entreprendre® rassemble 7000 chefs d'entreprise dont 3000 chefs d'entreprise adhérents et 4000 créateurs/repreneurs d'entreprises lauréates.
Une offre unique est proposée dans chacune de nos implantations régionales : un apport d'expériences à travers un accompagnement gratuit, personnalisé et dans la durée, des contacts utiles et un prêt d'honneur de 15000 € à 50000 €.
Réseau Entreprendre® s'appuie sur 3 valeurs fondatrices : l'important, c'est la personne ; la gratuité de l'accompagnement ; l'esprit de réciprocité.
L'association Réseau Entreprendre® a été reconnue d'Utilité Publique en janvier 2003 et est membre fondateur de Réseau Entreprendre® International, déjà présent dans 4 pays : Belgique, France, Maroc et Tunisie.

Public - Les candidats éligibles

Toute personne peut être candidate quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de formation, son parcours professionnel.
Le Porteur de projet doit avoir un réel besoin d'accompagnement et en manifester le souhait.
Les candidats doivent disposer du contrôle de l'entreprise et détenir la majorité dans le capital de la société.
Le management de l'entreprise créée ou reprise doit constituer l'activité principale du porteur de projet.
Le projet à potentiel est caractérisé par :

- La création significative d'emplois,
- Un besoin de financement correspondant à celui d'une future PME (70 K€ au moins),
- Une dimension stratégique de développement.
- Concernant la reprise, un engagement fort du nouvel Entrepreneur à donner une nouvelle impulsion à l'entreprise reprise.

L'intervention de l'Association doit se situer dans la phase cruciale de démarrage effectif de la nouvelle entreprise, au moment où l'accompagnement est le plus efficient : 6 mois avant la création et jusqu'à 12 mois après démarrage de l'activité.

Produits

- **L'écoute, l'accueil et la validation** pour orienter le créateur/repreneur et l'aider à professionnaliser son projet : repérage des étapes de la création/reprise, analyse et définition des besoins, conseils de dirigeants d'entreprise et évaluation du potentiel du futur chef d'entreprise.
- **L'accompagnement :**
  Une aide personnalisée et régulière : un entrepreneur expérimenté s'engage personnellement auprès du créateur/ repreneur pendant 2 à 3 ans afin de l'exercer au métier de chef d'entreprise à travers le partage d'expérience et de l'aider à prendre du recul.
  Une formation collective : rendez-vous mensuel, le club de créateurs permet d'échanger régulièrement en toute convivialité avec d'autres entrepreneurs, dans la même situation. C'est un lieu de contacts et d'écoute, un moyen de trouver des conseils et d'éviter l'isolement.
- **Le prêt d'honneur :** accordé à la personne et remboursable sur 5 ans, ce prêt de 15000 à 50000 € (jusqu'à 90000 € pour les projets innovants) sans intérêt ni garantie permet d'abonder les fonds propres du créateur/repreneur et de renforcer les prêts bancaires.
- **L'intégration dans les réseaux économiques locaux et nationaux** via les chefs d'entreprises adhérents.

Elargissement de nos activités : la reprise, l'entrepreneuriat social, les sciences de la vie et de la santé, les technologies innovantes et les services à la personne.

Moyens humains

Une implication des chefs d'entreprise (3000 chefs d'entreprise bénévoles et cotisants), soit 59000 heures de bénévolat par an, évaluées à 8850000 €.
Des salariés au service des créateurs : 120 salariés ETP en France.

Résultats

Activité

Chiffres clés :

→ 7000 chefs d'entreprise : 3000 chefs d'entreprise bénévoles et 4000 chefs d'entreprise créateurs/repreneurs lauréats.
→ Une offre unique, partout en France : un accompagnement gratuit, des contacts utiles et un prêt d'honneur de 15000 à 50000 €.
→ Une moyenne nationale de prêt d'honneur de 25000 €.
→ 40000 emplois créés ou sauvegardés depuis 1986.
→ 86% des entreprises accompagnées toujours en activité après 3 années d'existence.
→ 1300 entreprises en cours d'accompagnement dont 500 nouvelles par an.
→ 3 ou 4 implantations Réseau Entreprendre® créées chaque année
→ 14 emplois pérennes créés chaque jour
→ Notre ambition : 1000 nouveaux entrepreneurs par an d'ici 2014.

Impacts et efficacité

L'effet de levier du prêt d'honneur Réseau Entreprendre® sur les capitaux bancaires et de crédit bail peut être évalué à 1 pour 9.5 pour les lauréats 2008.
Le taux de pérennité à 3 ans est de 86 % et de 71 % à 5 ans.
Les entreprises actives et non cédées des promotions 2004 à 2008 ont réalisé un CA moyen de 1120 K€ en 2008, soit une hausse de 10 % par rapport au CA moyen 2007.